

Bulletin

du Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec

numéro 12

mai 1999

Au cours de la dernière année, le Comité éducation populaire s'est longuement questionné sur la forme actuelle du Bulletin de liaison. Ce questionnement s'est avéré nécessaire compte tenu des difficultés du comité à obtenir des articles rédigés par les artisanes et les artisans de l'éducation populaire autonome.

Cette difficulté ne date pas d'hier : nous la rencontrons depuis les débuts du Bulletin. La charge de travail du comité, particulièrement dans une année de tenue d'un colloque, aurait-elle davantage mise en lumière la situation? Quoi qu'il en soit, un questionnement s'impose.

Sans vouloir remettre en question la pertinence du Bulletin pour le Mouvement et ses groupes membres, nous croyons qu'il faut trouver une solution au problème. Si le Bulletin conserve sa forme actuelle, il faudra trouver les mécanismes nécessaires à sa bonne production, dans les bons délais.

Se pourrait-il que le Bulletin change de forme? Devrait-il prendre la forme d'un cahier thématique sur des sujets touchant les groupes populaires et communautaires autonomes (un peu comme le Bulletin spécial sur les enjeux de la reconnaissance)? La participation de collaborateurs et collaboratrices externes est-elle une avenue à explorer?

Bien entendu, notre réflexion n'est pas terminée mais il est clair que le comité devra déposer ses recommandations lors de la prochaine assemblée générale du MÉPACQ.

Ce Bulletin vous appartient, c'est à vous de le modeler pour qu'il vous ressemble et qu'il corresponde à vos besoins. Vous avez des idées "géniales", faites-nous les connaître!

Entre-temps, si vous avez des articles à nous faire parvenir ou si vous avez des commentaires à formuler, n'hésitez pas à nous les acheminer : ils sont toujours les bienvenus.

Comme le présent Bulletin est le dernier avant l'été, nous vous souhaitons bonne chance dans le "sprint" final qui vous mènera aux vacances!

Bonnes vacances !

**Michel Gagnon
pour le Comité**

Sommaire

	Page
On se mobilise...	2
À quoi ressemblera 1999-2000?	2
Les chômeurs et chômeuses "ferment" un bureau de chômage	3
Du judo, de la consommation et de l'éducation populaire	4-5
Lutter contre la pauvreté ou contre les statistiques	5
Plan d'action jeunesse 1998-2001 :	
Du pain rassis et des jeux truqués	6
En Outaouais, le MÉQ veut introduire son cheval de Troie	7
La Fédération des Télévisions communautaires autonomes du Québec est en marche	7
Des nouilles contre des rencontres avec le ministre	7

Nouvelles du PSÉPA/PSAPA

On se mobilise...

Plus de deux cents organismes d'éducation populaire autonome ont répondu cet hiver à l'appel du MÉPACQ et de la Table des fédés dans le cadre de la campagne "Contenu-Contenant". Avec imagination et créativité, ils ont ainsi envoyé un message clair au ministre de l'Éducation, François Legault: on veut, dans une loi, que le ministère reconnaisse sa responsabilité de soutenir et de financer l'éducation populaire autonome. La forte réponse des groupes à l'appel du MÉPACQ renforcera votre regroupement national dans les négociations difficiles qui s'annoncent pour les semaines à venir.

En effet, la consultation sur la formation continue, annoncée d'abord pour novembre puis reportée à cause des élections, a eu lieu les 22, 23, et 24 avril. Un des seuls engagements ministériels du Livre vert sur la formation continue soumis à la consultation est celui portant sur "la reconnaissance légale des groupes de formation populaire en formation

continue". Outre la nature incompréhensible du libellé de la question (groupes de formation populaire en formation continue??), le ministère n'a pas jugé bon, malgré des demandes répétées de notre part, de donner quelque indication que ce soit sur ce qu'il entend par la "reconnaissance légale". D'autre part, le report de deux mois de la rencontre du Comité consultatif sur l'éducation populaire a fit en sorte que les regroupements nationaux ont demandé la reconduction du PSÉPA pour une autre année encore. De toute évidence, cette demande, dont la réponse tarde à venir, ne semble pas avoir empêché le ministère de travailler sur un nouveau programme, lequel serait vraisemblablement déposé à la prochaine rencontre du Comité, fin avril. Votre Table régionale aura des informations à jour sur ce dossier, et nous vous demandons de rester en contact étroit avec elle afin de suivre son évolution.

Vincent Greason

Nouvelles du SACA

À quoi ressemblera 1999-2000?

Pas de nouveau cadre de financement

Au printemps 98, Louise Harel annonçait son intention de signer de nouveaux cadres de financement au SACA en 1999-2000 avec les secteurs qui lui en feraient la demande. Afin de se positionner sur la question, le Comité aviseur a effectué en janvier dernier une consultation auprès des représentantes et représentants des différents secteurs sur l'opportunité d'accepter ce mode de financement. À très forte majorité, il a été décidé de ne pas autoriser la signature de ce type d'entente. Le Comité aviseur a donc recommandé de ne pas signer de nouveaux cadres de financement en 1999-2000 puisque les fonds disponibles dans le Fonds d'aide du SACA ne peuvent pour l'instant couvrir les besoins financiers de chacun des secteurs.

Le Comité aviseur s'est prononcé à de nombreuses reprises contre la signature de cadre de financement au SACA et ce tant que la politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome ne serait pas adoptée. La raison en est fort simple : la signature de telles ententes, dans un contexte d'insuffisance de fonds, ne peut que détourner l'utilisation faite du Fonds d'aide du SACA des priorités déterminées par le mouvement communautaire autonome lors de sa rencontre nationale de novembre 96.

Lors d'une rencontre tenue le 8 février avec le nouveau ministre responsable de l'Action communautaire autonome, André Boisclair, celui-ci a accepté la recommandation du Comité aviseur et il a annoncé qu'il

ne devrait pas y avoir signature de nouveau cadre de financement pour l'année qui vient. Il a toutefois mentionné que des négociations avaient déjà été entreprises avec certains secteurs par Louise Harel et qu'il respecterait les engagements pris par cette dernière (si des engagements ont été pris). De plus, le ministre Boisclair a annoncé lors de cette rencontre qu'il reconduirait les cadres de financement déjà existants (Tables de concertation de groupes de femmes, Corporations de développement communautaire, Centres communautaires de loisirs), selon les mêmes critères et les mêmes enveloppes budgétaires que pour l'année 1998-1999.

Reconduction des programmes

Étant donné que l'adoption de la politique de reconnaissance et de financement se fait toujours attendre, le Comité aviseur a recommandé au ministre la reconduction intégrale des programmes de financement du SACA pour l'année 1999-2000, ce que le ministre Boisclair a accepté de faire.

Cela ne veut pas dire que tous les groupes financés l'an dernier le seront l'an prochain. Dans un premier temps, le financement en provenance du SACA n'est pas récurrent. Ensuite, il faut savoir que le Fonds d'aide du SACA est financé par un prélèvement de 5% des profits nets des casinos. Selon les projections actuelles, il semble que ces profits ont été en baisse l'an passé et on évalue qu'il y aura 2M\$ de moins qui sera versé au SACA cette année.

Roch Lafrance

Les chômeurs et chômeuses “ ferment ” un beau de chômage

Cette histoire commence un lundi matin de janvier 1998 lorsqu'un prestataire d'assurance-chômage se présente au bureau du Regroupement des sans emploi de l'Abitibi-Témiscamingue de Val d'Or (RSE-AT). Il a des problèmes à rencontrer un fonctionnaire afin de faire valoir son admissibilité aux prestations. Il faut savoir que depuis la dernière réforme du régime, le bureau de Val d'Or n'est plus qu'un point de service et toutes les décisions concernant les dossiers des prestataires se prennent à Rouyn-Noranda. Après l'étude de son cas, il m'autorise à agir en son nom et à téléphoner au bureau de Rouyn-Noranda. Après vingt minutes d'attente à écouter les messages de leur boîte vocale, je parle enfin à la réceptionniste qui me transfère à un fonctionnaire.

Je commence à expliquer au fonctionnaire le cas de la personne devant moi. Celui-ci me coupe la parole pour me dire qu'il n'a que 8 minutes à me consacrer, de nombreux dossiers à traiter et qu'il n'a pas de temps à perdre. Le ton monte un peu, puis on se calme et je lui explique la situation dans laquelle se trouve le prestataire. Après avoir réglé le dossier du prestataire, j'aborde la question de la qualité des services en faisant référence à la façon dont a débuté notre conversation. Il me répond d'un ton exaspéré qu'il n'est pas autorisé à en discuter sans d'abord en référer à son supérieur. Je lui mentionne que la baisse de la qualité des services a des répercussions tant chez les prestataires que chez les fonctionnaires. Il en convient et se met à me parler de la tâche trop lourde depuis le transfert à Rouyn-Noranda, qu'il manque de personnel pour traiter les dossiers, que la qualité des dossiers, rencontres et entrevues laisse à désirer, ce qui ne facilite pas le travail, etc.

Le RSE-AT décide d'agir

Après cet entretien, je contacte des chômeurs et chômeuses afin de vérifier s'il y avait d'autres cas de dossiers qui traînaient en longueur pour des peccadilles ou par manque de personnel. Après quelques appels, je me rends compte qu'il y a plusieurs personnes dans la même situation que le prestataire que j'ai rencontré ce matin. J'en parle au président de notre organisme qui décide de convoquer une rencontre le mercredi soir suivant. Une vingtaine de chômeurs et chômeuses se présentent à cette rencontre. Les discussions portent sur : l'accueil souvent agressif réservé aux prestataires, la politique de dépôt de la demande, l'obligation de suivre une formation en recherche d'emploi et les longues distances que les sans emploi doivent parcourir lorsqu'ils sont convoqués par un agent. À la fin de la soirée, nous leur avons demandé s'ils étaient intéressés à faire quelque chose, à passer à l'action afin de résoudre les problèmes soulevés lors des discussions. Plusieurs personnes ont alors levé la main pour signifier leur accord, d'autres ont ri en disant que l'on ne peut rien faire contre le gouvernement.

Un comité de stratégie composé de 3 personnes est mis sur pied. C'est le comité qui doit élaborer le plan d'action qui sera soumis aux chômeurs et chômeuses lors de la prochaine rencontre. Le comité de stratégie en vient à la conclusion que pour changer la façon de faire des fonctionnaires, il faut sensibiliser le plus grand nombre possible de personnes aux problèmes que vivent les chômeurs et chômeuses. Des rencontres furent donc organisées dans les 5 centres urbains de l'Abitibi-Témiscamingue afin de sensibiliser la population à la situation et recueillir les témoignages, les plaintes et les insatisfactions des chômeurs et

chômeuses. Le nom et le numéro de téléphone des personnes intéressées à passer à l'action furent pris en note et une chaîne téléphonique organisée.

Avant de passer à l'action, une rencontre est tenue entre les élus fédéraux locaux et un groupe de 45 chômeurs et chômeuses. Ces derniers font part de leurs doléances aux députés. Lors de la conférence de presse qui a suivi la rencontre, les députés fédéraux dénoncent la baisse de qualité des services en région. Cet appui encourage les gens à aller plus loin dans l'action et à organiser une manifestation devant les bureaux de chômage de Val d'Or.

La manifestation

Par le biais de la chaîne téléphonique, le comité de stratégie convoque les chômeurs et chômeuses. La journée débute par la fabrication des pancartes, l'élaboration des slogans et des tracts. L'atmosphère est à la fête, les gens discutent beaucoup, on rigole, on chante et on boit beaucoup de café. Lorsque tout est prêt, on se rassemble devant les locaux du RSE-AT et le comité de stratégie donne les dernières consignes : on manifeste pacifiquement, pas de bousculade, pas de provocation envers les fonctionnaires. Enfin, nous partons vers le bureau de chômage escorté par nos amis policiers qui surveillent les moindres gestes des 175 manifestants. Après 20 minutes de marche en scandant nos slogans, nous arrivons au bureau de chômage de Val d'Or.

Les journalistes nous attendaient devant le bureau. Les représentants des manifestants et le député fédéral, monsieur Guy St-Julien, s'avancent à leur rencontre, leur remettent le communiqué de presse et répondent à leurs questions. Ensuite, nos représentants se dirigent vers le bureau afin de remettre aux fonctionnaires une liste de nos revendications. La porte est fermée à clé, nous glissons nos revendications sous la porte. Les journalistes nous apprennent alors que le directeur du bureau a décidé de fermer les portes et de donner congé à ses employés pour cause de manifestation! Qu'importe, notre but est atteint, faire connaître la façon dont sont traités les dossiers des prestataires de chômage depuis les réductions de personnel qui ont suivi la dernière réforme du régime d'assurance-chômage.

Le bilan de la manifestation

Le retour au bureau du RSE-AT se fait dans la joie. Les participants font un bilan positif de leur action. Ils ont pu faire connaître les problèmes qu'ils vivaient et les changements qu'ils désirent voir apporter au traitement des dossiers en région. Isolément, une personne a peu de pouvoir mais si toutes les personnes qui vivent une situation identique se regroupent, s'organisent et agissent, on peut faire changer les choses. Il ne faut pas avoir peur de monter aux barricades et de défendre ses idées. Claude, un manifestant, résume bien l'état d'esprit des participants : “ Si notre message n'a pas été compris, nous recommencerons! ”.

On entend souvent dire que les manifestations ça ne donne plus rien. Nous espérons que la lecture de cet article vous incitera à organiser des actions car un an plus tard nous pouvons vous dire que l'attitude des fonctionnaires et la qualité des services dans les bureaux de chômage de la région se sont améliorés.

Laurier Gilbert

Regroupement des sans emploi de l'Abitibi-Témiscamingue

Du judo, de la consommation et de l'éducation populaire



Je n'ai jamais suivi de cours d'auto-défense: heureusement, je n'ai pas été agressé souvent ! Ce que je crois savoir des pratiques comme le judo et autres karaté aux noms exotiques, disciplines par ailleurs recommandables, c'est qu'elles doivent nécessairement inculquer la conviction profonde qu'on a la capacité de se défendre, ce qui, bien sûr, augmente la confiance en soi. Et

cette confiance en soi peut transparaître et souvent suffire à éloigner les éventuels agresseurs. Pour sa protection personnelle, ça peut aller; mais quel pourcentage de judokas faudrait-il dans une ville pour que, globalement, le nombre d'agressions diminue sensiblement ?

Se défendre seul ou en groupe ?

Les ACEF ont été créées dans les années 60 et 70 pour défendre et promouvoir les droits des consommateurs et consommatrices. C'est donc dire que ces droits étaient attaqués par les compagnies de finances, par des fabricants sans scrupule, par les commerçants qui abusaient de la bonne foi des gens, par des fraudeurs de tous genres... des attaques souvent légales, parce que non-interdites. Heureusement, le mouvement des consommateurs et consommatrices a amené le gouvernement du Québec à adopter la Loi sur la protection du consommateur, loi qui n'a d'ailleurs pas tout réglé automatiquement. Cette relation commerçant/client comporte toujours un rapport de forces où la préparation, l'information et l'attitude jouent un grand rôle.

Intervenant à l'ACEF Estrie depuis 5 ans, j'ai eu le plaisir de rencontrer près de 50 groupes pour des sessions d'information, un des volets agréables de notre travail. Les groupes (étudiant-e-s, personnes âgées, immigrant-e-s, cercles de Fermières, etc.) varient de 8 à ... 88 personnes. Souvent, le thème est la vigilance et la combativité en consommation. C'est à chaque fois un moment privilégié pour tenter de donner un sens concret à cette notion d'éducation populaire autonome.

De l'individuel...

Après avoir rappelé les objectifs, les activités et les dossiers chauds de l'ACEF Estrie, je commence habituellement en demandant aux gens de raconter des anecdotes décrivant les occasions où ils se sont fait embobiner par le baratin d'un vendeur, où ils n'ont pas, par exemple, osé réclamer un remboursement ou, au contraire, des anecdotes décrivant les moments où ils ont fait preuve de la vigilance ou de la ténacité nécessaire pour bien se défendre. Je n'ai jamais rencontré quelqu'un qui pouvait affirmer ne s'être jamais fait avoir! Le (petit) danger de cette approche, après qu'une certaine timidité soit passée, c'est qu'on ne sait jamais où cette discussion va nous mener. C'est un jeu un peu délicat,

car la discussion prend parfois une direction un peu bizarre : il faut être prêt à recentrer les propos au besoin. Le côté positif, c'est qu'elle permet, ensuite, d'élaborer à partir de ces expériences vécues sur la nécessité d'adopter une attitude de vigilance (pour éviter les problèmes) et de combativité (lorsqu'il y a un problème) comparable à cette attitude confiante nécessaire à l'auto-défense! Les vendeurs (même honnêtes!) suivent des cours pour se perfectionner, donc pour vendre plus! Mais les consommateurs et consommatrices n'ont pas de cours pour consommer moins et mieux! En général, nous sommes tous plutôt naïfs et souvent trop polis devant les trucs et discours des vendeurs. Il arrive souvent que les participants se donnent des conseils entre eux. Ce qui importe, c'est que les gens réalisent qu'en fin de compte ils et elles ont toujours " le gros bout du bâton ", qu'on ne doit jamais accepter des réponses évasives ou des promesses de service et de garantie qui ne sont pas écrites clairement, etc., qu'on ne doit pas craindre de passer pour " chialeux " lorsqu'il faut défendre ses droits et ses intérêts. Arrive le moment où quelqu'un du groupe affirme d'un ton déterminé que maintenant, il ou elle se sent beaucoup mieux équipé-e pour prendre les commandes de la discussion avec le marchand de meubles, de thermopompes ou d'autos usagées, plutôt que de répondre simplement à ses questions! C'est bon pour l'ego, le mien et le sien!

...au collectif

À notre époque hyperindividualiste, le chacun-pour-soi est devenu une attitude normale. Il n'est pas facile de faire prendre conscience de la nécessité d'une vision globale et des actions collectives. Mais en expliquant aux gens que chaque fois qu'on défend ou ne défend pas son intérêt personnel, c'est déjà l'ensemble des consommateurs qu'on défend ou ne défend pas, il est possible de cheminer vers ce prolongement communautaire de la prise de conscience individuelle. Possible, mais pas toujours facile d'aller jusqu'à la conclusion souhaitée. En posant des questions sur le comportement de leurs proches, dans leur milieu familial et social, on peut amener les gens à comprendre le rôle multiplicateur qu'ils et elles peuvent jouer dans l'éducation à une attitude vigilante en consommation. Une centaine de personnes peuvent inoculer le vaccin de la vigilance à une centaine d'autres... et ainsi de suite! Mais la multiplication des cas personnels est-elle suffisante? C'est déjà un résultat fort intéressant qui a des conséquences heureuses sur le quotidien et, à plus long terme, sur les pratiques commerciales. Mais de l'auto-défense individuelle (les cours de judo), nous ambitionnons de passer au travail d'équipe (la stratégie collective).

L'étiquetage unitaire des produits en magasin : un exemple de lutte nécessairement collective.

Connaissez-vous l'article 223 de la Loi sur la protection du consommateur? Depuis plus de 15 ans, la loi oblige

tous les commerçants à apposer, sur chaque produit, une étiquette indiquant clairement le prix. Bon, la loi n'est pas respectée, et plusieurs personnes ignorent que c'est une obligation légale. Lors des rencontres, les réactions sont souvent assez fortes lorsque je précise la teneur de la loi. Les gens réagissent avec colère, constatant que les commerçants ne respectent pas leur obligation d'informer adéquatement et légalement le consommateur sur le prix d'un article. C'est l'occasion de situer cette lutte dans le contexte de la déréglementation à la mode, le rapport Lemaire à l'appui, et d'inviter les gens à signer et à faire signer la pétition pour le maintien et l'application de l'article 223, pour faire pression sur les commerçants, sur l'Office de la protection du consommateur et sur le plan politique. Partant de l'expérience quotidienne des gens, qui doivent chercher les prix ("à quatre pattes à terre", m'a dit une dame âgée!), il est plus facile de mettre en relief la nécessité du travail d'équipe. C'est en tous cas plus facile que par un discours théorique sur les effets pervers de la mondialisation néolibérale de l'économie, aussi bien articulé soit-il. C'est aussi en se basant sur l'expérience des gens qu'on peut mieux faire comprendre les causes et les effets du quasi démantèlement de l'aide juridique, des coupures de budget à la protection du

consommateur, de l'érosion de l'efficacité de la Cour des petites créances, etc.

Colloquons-nous les uns, les autres!

Lors du colloque du MÉPACQ de novembre 1998, j'ai entendu des conversations à la fois amusantes et contradictoires sur les références à l'esprit militant qui prévalait dans les années 60-70 : plusieurs ne veulent plus en entendre parler et reprochent plus ou moins clairement la nostalgie qui peut envelopper les souvenirs des babyboomers. Par ailleurs, nous entendons fréquemment, dans notre milieu, que nous sommes loin de la base. Ce sont deux expressions de la même difficulté à nous brancher sur le quotidien, à rejoindre la population qui ne souhaite pas toujours participer à la révolution avant la fin de semaine. Notre défi est d'améliorer sans cesse notre efficacité à accompagner les gens dans la lutte pour la justice sociale, par des démarches individuelles et collectives. À petits pas, ou par un grand bond en avant? Les petits pas sont parfois frustrants, mais au moins ça bouge. Et quand il y a assez de judokas dans le village, on peut organiser des patrouilles de protection, et les méchants s'en vont!

Alain Robert
ACEF Estrie

Lutter contre la pauvreté ou contre les statistiques?

Malgré le fait qu'on n'en a pas du tout discuté durant la dernière campagne électorale, il n'en reste pas moins qu'elle existe. En effet, la pauvreté fait de nombreux ravages dans notre société : détérioration de la santé, décrochage scolaire, difficultés d'intégration au travail, analphabétisme, diminution du niveau de vie, augmentation du nombre de banques alimentaires et de leur fréquentation, augmentation des écarts entre les pauvres et les riches, etc.

Conscients de ce problème, nos hommes et nos femmes politiques tentent, par plusieurs moyens de le régler. Même que le gouvernement fédéral s'est engagé à enrayer la pauvreté chez les enfants en l'an 2000 (sans pourtant empêcher les provinces de frapper à bras raccourcis sur leurs parents!!!). Le coût de cette promesse? 6,6 milliards de dollars!!! Comme dirait ma fille de 6 ans : " C'est beaucoup de sous ça papa! "

Conscient qu'il ne parviendra pas à son objectif fort louable, notre cher gouvernement fédéral, conjointement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, cherchent des moyens, pas toujours catholiques, de diminuer l'ampleur de la tâche. Leur dernière trouvaille? Abaisser, du jour au lendemain, le taux de pauvreté, à l'échelle canadienne, de 17% à 12%. Une diminution de cinq points de pourcentage, de quoi redorer le blason canadien à l'échelle internationale!!!

Comment le fédéral y parviendra-t-il?

En modifiant les calculs statistiques tout simplement! En effet, nos chers élus considèrent que le calcul de Statistiques Canada pour établir le seuil de pauvreté est trop complexe pour être

assimilé par la majorité des canadiens. On veut un outil plus simple à utiliser et à comprendre. D'où l'avènement de l'évaluation du panier d'achats (traduction libre de " Market Basket Measure " (MBM).

Pourtant, la définition actuelle semble assez claire : chez Statistiques Canada, on a établi qu'une personne, ou une famille, est pauvre si elle consacre plus de 55% de ses revenus pour se loger, se nourrir et se vêtir. Alors, pourquoi simplifier ce qui est déjà simple? Simplement parce que nos penseurs néolibéraux ont vu la possibilité d'économiser énormément d'argent, 3,3 milliards de dollars pour être précis! En effet, la nouvelle mesure de calcul excluait de la pauvreté les familles de deux adultes et deux enfants qui sont en mesure d'avoir trois repas par jour, de se loger dans un appartement de trois chambres à coucher et de se vêtir convenablement. D'un seul coup de baguette magique, plus de 1 500 000 personnes ne seraient plus pauvres et ce, sans aucune aide financière des gouvernements!!! Il semble donc que nos gouvernements soient plus enclins à lutter contre les statistiques qu'à lutter contre la pauvreté. On est prêts à tout faire, sauf investir dans l'avenir des personnes pourvu, qu'en bout de ligne, ce soit payant... pour les gouvernements. Cette dernière trouvaille de nos élus démontre jusqu'à quel point ils sont déconnectés de la réalité. Chrétien aime dire à chaque fois qu'il respire, que le Canada est " le plus meilleur pays au monde ". Il est malheureusement prêt à utiliser tous les moyens, sauf les bons, pour prouver qu'il a raison et que tous les autres sont dans l'erreur, statistiquement parlant, bien entendu...

Claude Trépanier
REPAS de Rouyn-Noranda

Plan d'action jeunesse 1998-2001 : Du pain rassis et des jeux truqués

Le Plan d'action jeunesse du gouvernement québécois est constitué de mesures qui serviront moins les jeunes que la compétitivité des entreprises et la lutte au déficit. Le pouvoir qu'il offre à des organismes jeunesse est d'ailleurs empoisonné puisqu'il les transforme en " partenaires " de la gestion du travail obligatoire des jeunes à l'aide sociale.

Un " nouveau contrat entre la société québécoise et la génération montante " : voilà comment l'ancien ministre responsable de la jeunesse, André Boisclair, présentait le Plan d'action jeunesse à sa sortie en juin 1998. Les mesures annoncées se situent pourtant dans l'engrenage des réformes sociales dévastatrices déjà amorcées: aide sociale, éducation, santé et services sociaux.

Au-delà des formules de marketing, le " nouveau contrat " imposé sert à transférer sur le dos des jeunes les plus défavorisés la responsabilité de la pauvreté, du chômage et des difficultés qu'ils et elles vivent.

Le Plan d'action 1998-2001 est ciblé vers les 15-29 ans et s'articule autour de trois chantiers: emploi, éducation et mieux-être. Toutefois, dans l'ensemble, la voie privilégiée par le Plan d'action pour favoriser l'intégration des jeunes dans la société est le travail, sans égard aux conditions dans lesquelles il se réalise. Or, on sait que la crise de l'emploi prend la forme d'une pénurie et d'une précarisation des emplois qui affectent beaucoup les jeunes. Le gouvernement refuse d'agir conséquemment, en renforçant par exemple le droit inconditionnel au revenu, les protections légales du travail, en augmentant suffisamment le salaire minimum et en adoptant une politique de partage volontaire du travail non appauvrissante.

Chantiers de démolition

Le Chantier " emploi " du Plan d'action jeunesse consacre la société à deux vitesses. D'une part, il prévoit un mince financement pour des mesures d'insertion en emploi et des " emplois communautaires (entre autres dans les municipalités) pour les jeunes assistés sociaux; la participation à ces mesures risque d'ailleurs d'être obligatoire dans

le cadre de la réforme d'aide sociale. D'autre part, de généreuses subventions salariales seront offertes aux entreprises privées pour qu'elles embauchent de nouveaux diplômé-e-s, dans des secteurs comme la haute finance où l'aide sociale corporative pourra atteindre 27 000\$ par poste!

Pour sa part, le Chantier " éducation " réaffirme l'objectif étroitement économique de mettre l'école au service des entreprises. La nomination d'un homme d'affaires comme nouveau ministre de l'Éducation, et aussi ministre responsable de la jeunesse, n'a pas de quoi nous rassurer.

Le Plan d'action jeunesse annonce entre autres des mesures pour diminuer l'endettement des étudiant-e-s qui terminent leurs études dans les " délais prescrits ", mais ces mesures ne bénéficieront pas aux étudiant-e-s défavorisé-e-s qui rallongent souvent leur temps d'étude parce qu'ils et elles doivent travailler en même temps.

Quant au Chantier " mieux-être ", il ne prévoit rien de tangible pour élargir l'accessibilité des services publics aux jeunes en difficulté. Au contraire, il annonce encore plus de transferts de responsabilités de l'État vers les " communautés ", qui sont en fait souvent des femmes et des groupes communautaires. L'autonomie de ces derniers n'a pas de résonance dans le Plan d'action. En effet, l'État veut toujours programmer leur action pour que les individus considérés " à risque " s'adaptent à la société de compétition plutôt que de se donner un pouvoir collectif pour la transformer.

Pouvoir de consentement

Le pouvoir que le gouvernement prétend donner aux jeunes dans son Plan d'action servira à gérer sa politique de travail obligatoire (workfare) au sein d'instances prévues dans le cadre de la réforme d'aide sociale. Des sièges pour des organismes jeunesse sélectionnés seront donc réservés dans les instances de concertation locales et régionales, aux côtés de ceux des représentant-e-s du gouvernement, des entreprises, des syndicats, des groupes communautaires

et des groupes de femmes; ces instances sont les Conseils locaux de développement (CLD) et les Conseils régionaux de développement (CRD).

Pour " mobiliser la jeunesse ", le gouvernement prévoit la mise sur pied de Forums jeunesse régionaux et l'utilisation des Carrefours Jeunesse Emploi, qu'il a lui-même mis en place depuis 1995 et qu'il souhaite voir devenir les " interlocuteurs privilégiés de la jeunesse " dans la mise en oeuvre du Plan d'action. C'est un beau pied-de-nez aux organismes communautaires jeunesse et à leurs regroupements qui sont impliqués avec les jeunes depuis des années et qui n'ont d'ailleurs pas été consultés avant la formulation du Plan d'action jeunesse.

Le gouvernement affirme que ce Plan d'action jeunesse constitue un préalable à une véritable politique jeunesse. Les organismes jeunesse qui acceptent de siéger au Comité national de suivi du Plan d'action, donc d'en avaliser ses orientations, pourront participer à l'élaboration de cette politique jeunesse. Pour ce qui est du Sommet du Québec et de la jeunesse prévu pour février 2000, il risque d'être la prochaine mascarade anti-démocratique où seront (pré)décidés des " consensus " sur le dos des jeunes mal-pris. Les organismes jeunesse sélectionnés y participeront aux côtés des " partenaires et décideurs " qui étaient au Sommet sur l'économie et l'emploi pour entériner le déficit zéro, la déréglementation, les compressions à l'aide sociale, en santé, en éducation...

Les jeunes ne seront pas dupes...

Jean-Marie Richard

Regroupement des organismes
communautaires autonomes jeunesse
du Québec (ROCAJQ)

¹ Il manque une pièce importante au puzzle du chantier mieux-être. Il s'agit de la stratégie de soutien du développement des enfants et des jeunes nommée *Agissons en complices*, rendue publique en février 1999, dont l'analyse est en cours au ROCAJQ.

Un document d'analyse du Plan d'action jeunesse intitulé *Les dessous du Plan d'action jeunesse* est disponible au ROCAJQ au numéro de téléphone suivant (514) 843-7942

En Outaouais, le MÉQ veut introduire son cheval de Troie

Depuis 25 ans, par choix, les groupes membres de la TROVEP de l'Outaouais ont privilégié une accréditation unique et collective à une accréditation individuelle de chacun des groupes. Grâce à ce mode de fonctionnement, notre Table Ronde présente au MÉQ une demande concertée au PSÉPA incluant un ensemble d'activités dans différents champs d'intervention dont la réalisation est assurée par le réseau, donc par la Table et les groupes. C'est en assemblée générale que les groupes décident de la répartition et de l'utilisation de la subvention globale reçue.

En imposant l'accréditation individuelle des groupes et en mettant fin à la demande concertée, au nom du lien direct à avoir avec les groupes accrédités, le MÉQ veut introduire un cheval de Troie dans nos rangs, ce qui lui permettra ensuite d'écarter et d'éliminer du PSÉPA tous les groupes qu'il juge indésirables. Notre demande concertée est actuellement un rempart qui l'empêche de procéder librement à son ménage et c'est pourquoi il lui est si urgent d'y mettre fin.

Notre lutte pour notre demande concertée touche donc des enjeux plus grands que celui de l'avenir de notre Table et de son autonomie. C'est un moyen de garder ce rempart et d'éviter l'introduction de ce cheval de Troie. Nous comptons donc sur la solidarité de toutes les Tables et sur celle de leurs groupes membres dans cette bataille.

Guy Fortier

Table ronde de l'Outaouais

Des nouilles contre des rencontres avec le ministre

Depuis le 19 mai 1998, un groupe de citoyens et de citoyennes de Rouyn-Noranda livre chaque jour des nouilles au député pour l'amener à se pencher sur la situation de la pauvreté qui prévaut dans la région. Durant le mois de février 1999, ce sont des étudiants et des étudiantes du cégep qui ont, à chaque jour, déposé des nouilles car eux et elles vivent aussi la pauvreté. Cela démontre bien que le Comité du dépôt de la nouille n'est pas issu d'un petit noyau d'activistes mais qu'il regroupe plutôt toutes les catégories de personnes touchées par la pauvreté.

Le ministre Trudel a demandé, lors d'une rencontre avec le REPAS, à rencontrer le Comité du dépôt de la nouille. Le Comité du dépôt de la nouille a donc suspendu ses activités à compter du 27 février 1999, après avoir déposé 39 724 nouilles en échange de rencontres régulières avec le ministre Trudel qui en avait ras la nouille d'en recevoir ! La rencontre avec le ministre a permis de lui présenter de vive voix nos revendications et de connaître sa vision de la pauvreté qui, à notre avis, est loin de coller à la réalité. Une deuxième rencontre est prévue à la mi-avril afin que les membres du Comité du dépôt de la nouille présentent au ministre leur vision de la pauvreté telle qu'ils et elles la vivent ! C'est un dossier à suivre...

Céline Turcotte
REPAS

La Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec est en marche

Elle est partie... Eh oui! La Fédération des télévisions communautaires est maintenant en pleine activité. Ses 30 membres donnent vie au regroupement, ce qui représente un peu plus de la moitié des TVC autonomes au Québec.

L'idée d'une structure de regroupement qui nous ressemble s'est réalisée, au cours de l'année 1998, par la création de la Fédération. C'est à la suite d'une rencontre, en février 1998, que la volonté des représentantes et représentants des TVC autonomes présents a été clairement et majoritairement exprimée : remettre sur pied une structure de concertation et de représentation pour agir sur leur développement et avoir prise sur leur avenir. La Fédération devient donc un outil politique essentiel pour le développement collectif des TVC

autonomes et sa renaissance représente un événement majeur et important, (un organisme similaire a déjà existé il y a quelques années). Par la suite, un congrès de fondation a eu lieu en novembre dernier et un plan d'action en découle.

Financé par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, précisons que le nouveau regroupement s'attaque d'abord à la survie de la télévision communautaire autonome au Québec. Une récente étude réalisée par le Centre Saint-Pierre, *La télévision communautaire au Québec : état de la situation et pistes d'avenir*, en fait un portrait juste et démontre toute l'ampleur de la fragilité du média. La déréglementation par le CRTC, en vigueur depuis plus d'un an, empoisonne la programmation communautaire considérablement.

Les grands dossiers de développement en 1998-1999

Les cadres réglementaires du CRTC en matière de radiodiffusion, un assouplissement de la publicité sur le canal communautaire, l'autonomie dans les moyens de diffusion, le financement des TVC par le gouvernement, les bingos télévisés et la création de liens avec des instances concernées.

Mary Claude Savoie

Les membres du MÉPACQ

MÉPAC - Saguenay/Lac St-Jean/ Chibougamau/Chapais

3791, de la Fabrique, CP 23012
Jonquière G7X 9Z8
Tél.: (418) 542-9320

Regroupement d'éducation populaire en action communautaire - 03 - 12

65, Notre-Dame des Anges, #4
Québec G1K 3E4
Tél.: (418) 523-4158

Regroupement des OVEP de la Mauricie

2174, 6e avenue
Trois-Rivières G8Z 3B1
Tél.: (819) 379-2889

Association des groupes d'éducation populaire autonome - Centre-du-Québec

59, Monfette, bureau 213
Victoriaville G6P 1J8
Tél.: (819) 752-6768

TROVEP de Montréal

420, St-Paul est, 3e étage
Montréal H2Y 1H4
Tél.: (514) 845-6170

TROVEP de la Montérégie

1022, Ste-Foy
Longueuil J4K 1W2
Tél.: (450) 651-6439

Table ronde de l'Outaouais

115, boul. Sacré-Coeur
Hull J8X 1C5
Tél.: (819) 771-5862

Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière

121, St-Barthélémy sud
Joliette J6E 5N8
Tél.: (450) 752-1999

TROVEP de l'Estrie

187, Laurier
Sherbrooke J1H 4Z4
Tél.: (819) 566-2727

Regroupement d'éducation populaire d'Abitibi-Témiscamingue

380, Richard
Rouyn J9X 4L3
Tél.: (819) 762-3114

Table des groupes populaires - Côte-nord

864, Puyjalon
Baie-Comeau G5C 1N2
Tél.: (418) 589-2809

Le Bulletin du Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec est publié 4 fois par année. Les articles n'engagent que leur auteur-e; à moins d'avis contraire, ce ne sont pas des positions officielles du MÉPACQ.

Responsable: Comité éducation populaire

Ont collaboré à ce numéro: Luce Cardinal, Liane Flibotte, Guy Fortier, Christiane Gadoury, Michel Gagnon, Diane Gauthier, Laurier Gilbert, Vital Gilbert, Vincent Greason, Roch Lafrance, Jean-Marie Richard, Alain Robert, Mary Claude Savoie, Claude Trépanier, Céline Turcotte .

MÉPACQ

3575, boul. St-Laurent, bureau 202
Montréal H2X 2T7
Tél.: (514) 843-3236

Votre participation à la
rédaction d'articles pour le
bulletin en augmentera la per-
tinence. Afin que vous nous
fassiez parvenir ceux-ci dans
les délais requis, veuillez noter
que la prochaine date de
tombée est fixée au:

20 août 1999